

# Commune de Faverney



## Compte rendu du conseil municipal

### Séance du 29 mars 2010 à 19H15

Présents : Mmes Laetitia BOUVRAT, Séverine DESPREZ et , Denise RIGOULOT.  
Mrs Claude ANTOINE, . Gérard BURNEY, Thierry DUBOIS, Daniel GEORGES,  
François GUEDIN, Philippe HUBACHER. François LAURENT, Patrick POIRSON,  
Jean-Charles REDOUTEY et Christian RONJAT.

Excusée : Amélie GARRET

Secrétaire : M. Daniel GEORGES

### ORDRE DU JOUR

- ⇒ *Informations diverses*
- ⇒ *Approbation des comptes de gestion 2009.*
- ⇒ *Vote des budgets général, eau, assainissement, lotissement.*
- ⇒ *Création de postes personnel communal.*
- ⇒ *Lotissement: Prorogation de délai de construction.*
- ⇒ *Assainissement: consultation des entreprises.*
- ⇒ *Cté de communes: informations..*
- ⇒ *Demande de subventions pour renforcement électrique, réfection bâtiments scolaires, matériel atelier de pasteurisation? Amendes de police pour parking.*
- ⇒ *Adhésion PCCC: Schéma d'aménagement Urbain.*
- ⇒ *Modification cadastre garages du collège.*
- ⇒ *Questions diverses*

M. le Maire commence la séance en lisant une citation du regretté Jean LOYON « *Lever de poule coucher de corbeau éloignent l'homme du tombeau* »

### INFORMATIONS DIVERSES

- ⇒ Le permis de construire est accordé pour la construction de la micro-crèche communautaire.
- ⇒ Une réunion de travail sur le plan de gestion a eu lieu samedi 27 mars avec les services de l'ONF. Ils ont présenté le bilan de gestion des 15 dernières années. L'inventaire du patrimoine forestier est en cours de réalisation. La prochaine réunion aura lieu sur le terrain pour 1/2 journée avec présentation du travail de l'ONF.
- ⇒ La 3e étape de la course cyclite « La Ronde Cycliste de la Haute-Saône » Lavoncourt/Vesoul d'une longueur de 120km traversera Faverney le 25 avril prochain vers 16h.
- ⇒ Lettre de M. JEANNEL Robert pour une éventuelle participation de la commune à la prochaine opération « TELETHON ».

### COMPTES DE GESTION

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les comptes de gestion 2009 du Trésorier qui sont conformes aux comptes administratifs.

### VOTE DES TAXES LOCALES

Compte tenu de l'effort demandé en 2009 aux habitants de la commune suite à l'augmentation des impôts locaux et des tarifs de l'eau et de l'assainissement, M. le Maire propose de geler les taux d'imposition pour cette année 2010 et de reconduire les taux pratiqués en 2009 soit :

- ⇒ 6.06% ..pour la taxe d'habitation
- ⇒ 12.01% pour la taxe sur le foncier bâti
- ⇒ 24.71% pour la taxe sur le foncier non bâti

## **BUDGET GENERAL**

M. le Maire fait une synthèse du budget 2010 avec cette année pas de grosses opérations type atelier communal. Ce budget est un budget « dynamique, diversifié et intéressant » avec des investissements variés dont principalement:

- ⇒ La reprise partielle de l'éclairage public par la mise en place de systèmes d'économie d'énergie.
- ⇒ Le renforcement électrique de la rue des Prés de la Croix et de la place de la Gare ainsi que l'extension du réseau pour l'alimentation de la station d'épuration.
- ⇒ L'aménagement du porche de la rue de la Liberté par un pavage en pierre naturelle.
- ⇒ La réalisation des parkings de la rue Bichat et de la rue des Ruaux.
- ⇒ La mise en place de lampadaires plus appropriés sur la place du général de Gaulle et sur le pont des Bénédictins.
- ⇒ La poursuite de la rénovation des locaux scolaires et de l'équipement informatique.
- ⇒ L'embellissement du village avec fleurissement des entrées d'agglomération et en particulier du rond point route d'Amance avec installation d'une éolienne.
- ⇒ La continuité du programme de voirie.
- ⇒ La réalisation de divers équipements comme la refonte complète de la signalétique du centre ancien, l'achat de matériels (remorque, compresseur, perforateur)

Suite à cette synthèse, le budget est présenté par Gérard BURNEY.

<b>FONCTIONNEMENT</b>			
Dépenses :	795 857 €	Recettes :	826 134 €
<b>INVESTISSEMENT</b>			
Dépenses :	586 886 €	Recettes :	586 886 €

Le budget général est adopté à l'unanimité

## **BUDGET EAU**

<b>EXPLOITATION</b>			
Dépenses :	103 092 €	Recettes :	106 521 €
<b>INVESTISSEMENT</b>			
Dépenses :	651 387 €	Recettes :	651 387 €

Les investissements du budget eau sont principalement les travaux de réhabilitation des branchements plomb.

Le budget eau est adopté à l'unanimité

## **BUDGET ASSAINISSEMENT**

<b>EXPLOITATION</b>			
Dépenses :	21 542 €	Recettes :	26 384 €
<b>INVESTISSEMENT</b>			
Dépenses :	2 915 849 €	Recettes :	2 915 849 €

Les investissements du budget assainissement sont principalement les travaux de construction de la 1ere tranche du programme d'assainissement.

Le budget assainissement est adopté à l'unanimité

## CREATION DE POSTES PERSONNEL COMMUNAL

Vu le tableau des effectifs de la commune,

Considérant la nécessité de créer un poste grade d'adjoint technique principal de 2e classe et un poste de rédacteur principal compte tenu de l'ancienneté de deux agents pouvant prétendre à une promotion, sous réserves de l'avis favorable donné par la Commission Administrative Paritaire qui se réunira fin avril,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- ⇒ Décide la création, à compter du 1er mai 2010, d'un poste d'adjoint technique principal de 2e classe à temps complet et d'un poste de rédacteur principal à temps complet.
- ⇒ Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget,
- ⇒ Autorise M. le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

## LOTISSEMENT: PROROGATION DE DELAI DE CONSTRUCTION.

M. DENIS Jacques a acquis la parcelle n° 8 au lotissement « Sur les Prés Maras » par acte passé le 19 juin 2008.

La délibération du 6 novembre 2007 impose le début de construction dans les 2 ans qui suivent la signature de l'acte. La construction de la maison d'habitation de M. DENIS était conditionnée par la vente de celle qu'il occupe encore actuellement et dont il n'a pu se séparer compte tenu du contexte dans l'immobilier.

M. DENIS sollicite à cet effet une prorogation du délai de construction jusqu'à fin 2010.

Le conseil municipal à l'unanimité accède à la demande de M. DENIS.

## PROJET D'ASSAINISSEMENT

Vu le projet de construction de la 1ere tranche du réseau d'assainissement réalisé par le bureau d'études BEREST et adopté par le conseil municipal dans sa séance du 11 janvier 2010, l'assemblée délibérante,

- ⇒ Approuve le dossier de consultation des entreprises
- ⇒ Autorise M. le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce marché.

## DEMANDES DE SUBVENTIONS

- Vu le projet d'extension du réseau électrique qui permettra d'alimenter la station d'épuration, le conseil municipal:

- ⇒ Adopte le projet présenté qui s'élève à un montant de 25 195.34 € HT plus 10% à valoir pour imprévus et divers soit un montant total de 27 714.87 HT et TTC de 33 146.98 €
- ⇒ Sollicite l'aide financière du Conseil Général au titre du FACE - Tranche A/B .

- Vu le projet de mise en sécurité du réseau électrique de la rue des Prés de la Croix, le conseil municipal:

- ⇒ Adopte le projet présenté d'un montant HT de 15 945.22 € plus 10% à valoir pour imprévus et divers soit un montant total HT de 17 539.74 € et TTC de 20 977.53 €.
- ⇒ Sollicite l'aide financière du Conseil Général au titre du FACE - Tranche S.

- Le conseil municipal décide d'acquérir du matériel afin de créer un atelier de pasteurisation de jus de fruits. Le coût de ce matériel s'élève à la somme de 910.00 € HT pour le presseur et à la somme de 541.00 € HT pour le broyeur.

A cet effet, l'assemblée délibérante sollicite l'aide financière du conseil Général pour cet achat.

- Le conseil municipal, désireux de dégager au maximum les trottoirs de la grande Rue occupés par le stationnement souvent anarchique des véhicules, a saisi l'opportunité de la vente d'un terrain sur lequel un bâtiment vétuste a été démoli pour étudier l'aménagement d'un parking public à cet emplacement. Un projet a été réalisé pour la création de 13 places de stationnement pour un montant HT de 40 000 euros y compris l'achat du terrain et la sécurisation des bâtiments existants. Ce projet, outre le désengorgement des trottoirs de la Grande Rue permettra un accès aisé aux commerces proches et améliorera l'image du quartier actuellement dévalorisé par la vétusté du lieu.  
Le conseil Municipal sollicite à cet effet le Conseil Général pour l'attribution d'une subvention au titre des amendes de police afin de l'aider à financer ces travaux qui devraient contribuer à sécuriser la circulation des piétons dans la Grande Rue.
- Dans un souci de continuité des travaux entrepris jusqu'alors dans les bâtiments scolaires, le Conseil Municipal sollicite le Conseil Général pour l'attribution d'une subvention sur les travaux qui seront réalisés cette année s'élevant à un montant HT d'environ 26 400 euros.  
Certains travaux étant inclus dans la liste des travaux susceptibles de prétendre à un dé plafonnement du montant subventionnable, le Conseil Municipal demande que ceux-ci amputent par anticipation l'aide qui serait accordée sur les travaux de 2011.

### **SCHEMA D'AMENAGEMENT URBAIN DE CARACTERE**

Le Conseil municipal décide de prendre rang auprès de l'association des Petites Cités Comtoises de Caractère afin de s'engager dans la démarche d'un Schéma d'Aménagement Urbain de Caractère et donne tous pouvoirs au Maire pour engager cette opération.

### **REVISION DU CADASTRE**

M. le Maire indique qu'il y aurait lieu de modifier le numéro parcellaire et l'identification de la rue où sont situés les garages du collège Louis Pergaud.

En effet, suite à une demande du Centre des Impôts, il apparaît que ceux-ci sont localisés au n°295 de la section AB au 6 de la rue du commandant Druhais (adresse du collège) alors qu'ils sont en réalité situés dans la rue Victor Hugo et sur la parcelle n° 239.

Après vérification, il s'avère que la parcelle 295 sise rue Victor Hugo est l'atelier de technologie du collège et que les garages de la parcelle 239 abritent d'une part un local de stockage et d'autre part le véhicule du collège.

Pour cette raison, le Conseil Municipal demande la révision cadastrale de ce secteur.

### **QUESTIONS DIVERSES**

Après examen, le conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption sur la vente d'une cave et d'un grenier situés 4 A Place de la République propriété de M. BRAVO Olivier, au profit de Mr RENAUD Alexandre, domicilié 6 sentier des Vignes à Faverney. Le montant de la vente s'élève à 9 000 €.

Budget : le détail des subventions attribuées aux associations sera étudié lors d'une prochaine séance municipale.